

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00548

Numéro SIREN : 829 165 901

Nom ou dénomination : 2 S CYCLES

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004839

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



706642

Dénomination : 2 S CYCLES
Adresse : 6 rue Jacqueline Auriol Parc des Murons 42160
Andrezieux-bouthéon -FRANCE-

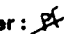
n° de gestion : 2017B00548
n° d'identification : 829 165 901

n° de dépôt : A2019/004839 -
Date du dépôt : 26/06/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
mixte du 07/06/2019



706642

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	20A 13548
le :	26 JUN 2019
N° dépôt :	4839
Visa du greffier : 	

2 S CYCLES

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
829 165 901 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 7 JUIN 2019

L'an 2019, le 7 Juin, à 8h30,

Les associés de la société 2 S CYCLES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au Cabinet BVFD-BERTHEAS VITROLLES DRUENNE SASTRE ET ASSOCIES, 145 Rue de la Montat, 42100 SAINT ETIENNE, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 29 Mai 2019 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick SANTONI PREHER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Pierre GERARD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée du 29 Mai 2019, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 450.000. actions sur les 500 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,



- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

.....

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Patrick SANTONI, Président, et Monsieur Jean-Jacques TESSIER, Directeur Général, ont démissionné de leurs fonctions de mandataires sociaux.

L'Assemblée Générale indique qu'elle prend acte de ces démissions et accepte que le mandat de Président de Monsieur SANTONI et le mandat de Directeur Général de Jean-Jacques TESSIER prennent fin ce jour, soit le 7 Juin 2019.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société SPORTS STRATEGY PARTNERS en qualité de Présidente de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter, dans la limite toutefois des statuts et de la Loi.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société SPORTS STRATEGY PARTNERS déclare accepter le mandat de Présidente et n'être frappée par aucune incompatibilité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



.....

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Pour extrait certifié conforme :
Le Président :
M. Patrick SANTONI

